



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉCISION N°2025-7**

PORTANT ADOPTION DE L'EXPERTISE SANITAIRE INTITULEE  
« ALTERNATIVES ET PRIORISATION DES PATIENTS DANS UN  
CONTEXTE DE RUPTURE DE STOCK DE PEGINTERFERON ALFA-2A »



**Le Président de l'Institut national du cancer,**

- Vu** les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut,  
**Vu** l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises,  
**Vu** le référentiel de bonnes pratiques cliniques « Alternatives et priorisation des patients dans un contexte de rupture de stock de peginterféron alfa-2a », version du 19 juillet 2024, adoptée par décision n°2024-56,  
**Vu** le référentiel de bonnes pratiques cliniques susvisé actualisé le 4 mars 2025 à la demande de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) compte-tenu de l'accentuation de la pénurie en peginterféron alfa-2a et de l'utilisation de ropeginterféron alfa 2-b en alternative thérapeutique chez tous les patients adultes atteints de polyglobulie de Vaquez sans splénomégalie symptomatique, en initiation comme en renouvellement de traitement,  
**Vu** la saisine de l'ANSM en date du 11 mars 2025 demandant à l'Institut l'actualisation du référentiel susvisé pour « permettre une priorisation plus fine des indications prioritaires en situation de tension aggravée et prolongée en peginterféron alfa-2a »,  
**Vu** le cadrage des travaux d'expertise validé par l'Institut le 14 mars 2025,  
**Vu** l'actualisation du référentiel de bonnes pratiques cliniques susvisé produite avec l'appui d'un collectif d'experts réuni le 27 mars 2025,

**DECIDE :**

**Article 1**

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et déontologiques édictées par l'Institut national du cancer, l'expertise, intitulée « Alternatives et priorisation des patients dans un contexte de rupture de stock de peginterféron alfa-2a », référentiel de bonnes pratiques cliniques, dans sa version du 31 mars 2025, est adoptée. Cette actualisation remplace l'expertise dans sa version du 4 mars 2025.

**Article 2**

La décision d'adoption est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

**Article 3**

L'Avis d'experts est rendu à son commanditaire l'ANSM.

Fait le 12 mai 2025

**SIGNÉ**

Pr. Norbert IFRAH  
Président

52, avenue André Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt - France  
Tél.: +33 (0) 1 41 10 50 00 - e-cancer.fr  
N° SIRET: 187 512 777 000 33  
Code APE: 8412 Z